

## SEANCE DU 15 OCTOBRE 2021

Le Conseil municipal lors de sa séance du 15 octobre 2021 :

### **- AVIS SUR PROJET DE SITE CLASSÉ DE LA COMMUNE DE SAINTE-GEMME-EN-SANCERROIS**

Emet un **AVIS FAVORABLE** à l'unanimité sur le dossier du projet de classement de site sur la commune de Sainte-Gemme-en-Sancerrois et prend note que le dossier fera l'objet d'une enquête publique.

### **- AVIS SUR PROJET DE SITE INSCRIT DE LA COMMUNE DE SAINTE-GEMME-EN-SANCERROIS**

Emet un **AVIS FAVORABLE**, à l'unanimité sur le dossier du projet d'inscription de site sur la commune de Sainte-Gemme-en-Sancerrois et prend note que le dossier fera l'objet d'une enquête publique.

### **- DECISION BUDGÉTAIRE : DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT LE FOND DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL**

Suite à la réception de la fiche de notification relative à la répartition définitive du FPIC 2021, il s'avère que la somme prévue au budget 2021 ne suffira pas. Le Conseil municipal **VALIDE** la décision modificative comme suit :

#### Fonctionnement Dépenses

Chapitre 011 Compte 615228 Autres Bâtiments - 1 288.00 €

#### Fonctionnement Recettes :

Chapitre 014 Compte 739223 FPIC Fonds national de Péréquation + 1 288.00 €

### **- MODIFICATION COMMISSION HAMEAU**

**ACCEPTE** que Monsieur Denis CAROBOLANTE devienne le référent des hameaux Les Sardelles – Les Bernardons en remplacement de Madame Delphine DUPONT.

### **- DEMANDE DE SUBVENTION**

**DIT** que les subventions pour l'année 2021 ont déjà été attribuées et que la demande pourra être réitérée pour le budget 2022.

### **QUESTIONS DIVERSES:**

Madame le Maire :

- Donne la parole à la déléguée SMICTREM pour faire un compte-rendu sur la réunion concernant la tarification incitative ;

- Organise la journée du 11 novembre : cérémonie aux monument aux morts à 9h30 ; Dépôt de gerbe 9h45 suivi du pot de l'amitié ; 12h30 repas pour les aînés à partir de 70 ans à la salle des fêtes qui sera organisé par la P'tite Guinguette.

- Organise le fleurissement « automne » de la commune.